



REGLEMENT DE CONSULTATION

FEUX D'ARTIFICE 2015

Nature et désignation des lots : transport, fourniture, exécution démontage des feux – Tranche ferme pour le 13 juillet 2015 (lot 1) et 14 août 2015 (Lot 2) ;

Caractéristiques des prestations :

Les feux seront tirés du vieux quai. Ils comprendront au minimum 14 fresques sur une durée d'environ 12 minutes. Tir et assurance compris.

Modalités de retrait de dossier :

par courriel à l'adresse suivante : secretariat.mairie@roscoff.fr. ou sur la plateforme <http://marches.e-megalisbretagne.org>

Forme du marché : ordinaire

Refus de variante

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires fermes. Aucune avance n'est prévue.

Possibilité de présenter une offre pour 1 ou plusieurs lots

Langue pouvant être utilisée dans l'offre et la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Constitution du dossier de candidature :

- Lettre de candidature datée et signée (DC1),
- Déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 43 et 44 du CMP(DC1),
- Document permettant d'identifier la ou les personnes physiques ayant le pouvoir de l'engager (DC2),
- Copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou procédure étrangère équivalente (DC2),
- Capacité économique et financière – références requises : la déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et la part du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché réalisées au cours des trois derniers exercices (DC2), ou extrait KBis pour les entreprises nouvellement créées,
- Référence professionnelle et capacité technique – références requises : les moyens techniques (locaux, agences, matériels, véhicules, et humains (rubrique G du DC3),

- Les références sur les 3 dernières années des prestations de même nature que celles du présent marché indiquant montants, dates et destinataires (rubrique G du DC2).

Autres renseignements demandés :

- certificats de qualification détenus par le candidat ou documents équivalents,
- attestation d'assurance responsabilité civile,
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 dernières années,
- agrément k4 pour les artificiers justifiant de leur capacité.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité esthétique : 30 % appréciée en fonction d'un mémoire technique fourni à l'appui de l'offre,
- Valeur technique des prestations : 30 % appréciée en fonction du mémoire technique devant détailler les éléments suivants – durée du feu (10%), règles de sécurité (10%) et nombre de pièces à la minute (10%).
- Coût de la prestation : 40 %.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Correspondant auprès duquel des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :
Monsieur Loïc MARON sur demande écrite (courrier, télécopie, courriel) adressée en Mairie 6, rue Louis Pasteur 29680 ROSCOFF (fax : 02 98 24 43 07) secretariat.mairie@roscoff.fr
Correspondant auprès duquel des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :
Monsieur Eric HENNEBAUX sur demande écrite (courrier, télécopie, courriel) adressée en Mairie 6, rue Louis Pasteur 29680 ROSCOFF (fax : 02 98 24 43 07)
secretariat.mairie@roscoff.fr

Remise des offres :

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de Roscoff – 6 rue Louis Pasteur – 29680 ROSCOFF
pour le 30 avril 2015 à 12h00.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée sur la plateforme <http://marches.e-megalisbretagne.org>